

NOTES
GENERAL

Chaque individu est un être
libre, qui a ses droits et ses
devoirs. Il est responsable de
ses actions et de ses omissions.
Les lois sont faites pour le
bien commun, et non pour
le mal. Elles doivent être
appliquées avec justice et
équité. Le respect de la
liberté d'autrui est une
condition essentielle de la
liberté personnelle. La
justice est le fondement de
toute société civile. Elle
consiste à traiter tous les
individus de la même
manière, sans distinction
de race, de religion, de
nationalité, etc. La
justice est le principe de
toute organisation sociale.
Elle est le lien qui unit
les individus entre eux, et
qui leur permet de vivre
ensemble en harmonie.
La justice est le principe de
toute organisation sociale.
Elle est le lien qui unit
les individus entre eux, et
qui leur permet de vivre
ensemble en harmonie.

in
li
ap
et
ser
ce
de
ser
or
su
be
Jo
do
rie
in
sa
re
de
Jo
ce
cu
vo
pe
et
so
di